

**SIESS DE MONTMARAULT
COMITE SYNDICAL
SEANCE DU VINGT SEPT MARS DEUX MIL VINGT CINQ**

DATE DE CONVOCATION : 18/03/2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-sept mars à vingt heures, le comité syndical, légalement convoqué, en date du 18 mars 2025, s'est réuni en séance ordinaire à la Salle des Fêtes de VOUSSAC sous la présidence de Madame SOUILLAT Laëtitia, Présidente.

Etaient présents ou représentés : Mesdames et Messieurs

Etaient présents ou représentés : Mesdames et Messieurs

MARKOWSKI Séverine (BEAUNE D'ALLIER), LAFOUCRIERE Sylvain (BLOMARD), SIDERE Jérémy (CHAPPES), BENATALLAH Hakim (CHAPPES), GOUNON Mickaël (CHAVENON), DOVILLAIRE Céline (CHAVENON), VISINONI Stéphanie (DEUX CHAISES), TARAGONET Elise (LOUROUX DE BEAUNE), COLLIN Solène (MONTMARAULT), PRENEY Martine (MONTMARAULT), SAINT-JULIEN Anne (MONTMARAULT), SOUILLAT Laëtitia (MONTMARAULT), MATHURIN Sandrine (MURAT), DESCHAUME Brigitte (MURAT), DEPRESLE Sylvain (ST BONNET DE FOUR), CHEVALIER Joëlle (ST MARCEL EN MURAT), LAURENT Christian (ST MARCEL EN MURAT), AUTISSIER Marie-Claude (ST PRIEST EN MURAT), MELIN Joëlle (ST PRIEST EN MURAT), CHOMONT BENY Christelle (TARGET), RUGE Delphine (TARGET), DAFIT Lionel (VERNUSSE), MAZEROLLE Delphine (VOUSSAC).

Absents excusés :

GOSSELIN Noémie (BEAUNE D'ALLIER), BOUCHON Carine (DEUX CHAISES), ROHAC Laure (LOUROUX DE BEAUNE), ALLOIN Viviane (SAZERET), SANVOISIN Sylvie (SAZERET), BLANCHET Julien (ST BONNET DE FOUR), BAUDOUX-CROCHET Christine (VERNUSSE), GORBINET Stéphane (VOUSSAC).

NEDELEC Aline (BLOMARD) donne pouvoir à LAFOUCRIERE Sylvain (BLOMARD).

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame Martine PRENEY a été élue secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- **Approbation du procès-verbal du 12 décembre 2024**
- **Compte de gestion 2024**
- **Compte administratif 2024**
- **Affectation du résultat 2024**
- **Budget primitif 2025**
- **Subventions 2025**
- **Reversement frais de secrétariat**
- **Participation agents de services**

**SIESS DE MONTMARAULT
COMITE SYNDICAL
SEANCE DU VINGT SEPT MARS DEUX MIL VINGT CINQ**

- **Convention d'adhésion au service de médecine préventive du Centre de Gestion de l'Allier**
- **Durée d'amortissement de la subvention versée à l'Association Sportive du Collège pour l'achat de VTT**
- **Questions diverses**

Approbation du procès-verbal de la séance du 12 décembre 2024 :

Les membres du comité syndical approuvent le procès-verbal à l'unanimité des membres présents et les signatures suivent.

DELIBERATIONS :

2025-01 : 7.1 Décisions budgétaires : Compte de gestion 2024

La Présidente expose aux membres du Comité Syndical que le compte de gestion est établi par Madame Sophie LAMOTTE, comptable à la clôture de l'exercice.

La Présidente le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis pour approbation en même temps que le compte administratif.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à 22 voix pour, 2 abstentions vote le compte de gestion 2024, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

2025-02 : 7.1 Décisions budgétaires : Compte administratif 2024

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à 21 voix pour, 2 abstentions vote le compte administratif de l'exercice 2024 et arrête ainsi les comptes :

Investissement :

Dépenses	Prévu :	3 420,02
	Réalisé :	0,00
	Restes à réaliser :	0,00

Recettes	Prévu :	3 420,02
	Réalisé :	3 420,02
	Restes à réaliser :	0,00

**SISS DE MONTMARAULT
COMITE SYNDICAL
SEANCE DU VINGT SEPT MARS DEUX MIL VINGT CINQ**

Fonctionnement :

Dépenses	Prévu :	161 477,90
	Réalisé :	104 427,75
	Restes à réaliser :	0,00

Recettes	Prévu :	161 477,90
	Réalisé :	166 197,24
	Restes à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice :

Investissement	3 420,02
Fonctionnement	61 769,49
Résultat global	65 189,51

2025-03 : 7.1 Décisions budgétaires : Affectation du résultat 2024

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024,
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de :	7 644,59
- Un excédent reporté de :	54 124,90
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	61 769,49
- Un excédent d'investissement de :	3 420,02
- Un déficit des restes à réaliser de :	0,00
Soit un excédent de financement de :	3 420,02

Le comité syndical, après en avoir délibéré à 24 voix pour, DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2024 comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION au 31/12/2024 : EXCEDENT	61 769,49
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVES (1068)	0,00
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002)	61 769,49
<hr/> RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) EXCEDENT	<hr/> 3 420,02

**SIESS DE MONTMARAULT
COMITE SYNDICAL
SEANCE DU VINGT SEPT MARS DEUX MIL VINGT CINQ**

2025-04 : 7.1 Décisions budgétaires : Budget primitif 2025

Réuni sous la présidence de SOUILLAT Laetitia, Présidente, après en avoir délibéré à 24 voix pour, vote les propositions nouvelles de l'exercice 2025 :

Investissement :

Dépenses	5 703,02
Recettes	5 703,02

Fonctionnement :

Dépenses	157 466,00
Recettes	157 466,00

Pour rappel total budget :

Investissement :

Dépenses	5 703,02 (dont 0.00 de RAR)
Recettes	5 703,02 (dont 0.00 de RAR)

Fonctionnement :

Dépenses	157 466,00 (dont 0.00 de RAR)
Recettes	157 466,00 (dont 0.00 de RAR)

2025-05 : 7.6 Contributions budgétaires : Subventions 2025

Madame la Présidente informe l'Assemblée des diverses actions péri-éducatives menées par l'Association sportive du Collège et le Collège.

Afin de soutenir financièrement ces actions, le Comité Syndical décide à 24 voix pour :

- L'attribution d'une subvention pour les voyages, les différentes sorties pour un montant de 3 000 €,
- L'attribution d'une subvention de 1 000 € à l'Association sportive,
- La dépense sera prise à l'article 65748.

**SIESS DE MONTMARAULT
COMITE SYNDICAL
SEANCE DU VINGT SEPT MARS DEUX MIL VINGT CINQ**

2025-06 : 7.6 Contributions budgétaires : Reversement frais de secrétariat

Madame la Présidente expose à l'Assemblée que le secrétariat du Syndicat est effectué par le personnel administratif de la commune de Montmarault, et qu'il y a lieu de reverser des frais de secrétariat à la commune de MONTMARAULT.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à 24 voix pour 0 contre et 0 abstention, décide :

- De reverser la somme de 5 200€ à la commune de Montmarault pour les frais de secrétariat, pour l'année 2025.

2025-07 : 7.6 Contributions budgétaires : Participation agents de services

Madame la Présidente expose à l'Assemblée que le Syndicat du Collège met à disposition du personnel au restaurant scolaire pour les élèves du groupe scolaire Pierre et Marie Curie.
Il convient de fixer la participation « agents de services » due par chaque collectivité. Cette contribution concerne les salaires versés au personnel affecté à la restauration scolaire et est répartie en fonction du nombre d'élèves de chaque collectivité.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à 24 voix pour 0 contre et 0 abstention, décide :

- De fixer la participation à 142.02 € par enfant pour l'année 2025.

2025-08 : 4.1 Personnel titulaire et stagiaire de la FPT : Convention d'adhésion au service de médecine préventive du Centre de Gestion de l'Allier

Par délibération du 16 décembre 2024, le Centre de Gestion de l'Allier a fixé les tarifs publics pour l'année 2025.

Les modalités de tarification du service de médecine préventive ont évolué. Afin d'ajuster la tarification au coût du service, les visites ne seront plus facturées à l'unité (70 € en 2024), mais une cotisation annuelle sera versée : un taux de 0.20% (tarif 2025) sera appliqué à la masse salariale.

Mme la Présidente présente la convention d'adhésion au service de médecine préventive, proposée par le CDG03.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à 24 voix pour, 0 contre et 0 abstention :

- Autorise Mme la Présidente à signer la convention d'adhésion au service de médecine préventive, telle qu'elle est présentée,
- Autorise Mme la Présidente à prendre toutes les dispositions relatives à l'exécution de la présente délibération.

**SIESS DE MONTMARAULT
COMITE SYNDICAL
SEANCE DU VINGT SEPT MARS DEUX MIL VINGT CINQ**

2025-09 : 7.10 Divers : Durée d'amortissement de la subvention versée au à l'Association Sportive du Collège pour l'achat de VTT

Mme la Présidente rappelle aux membres qu'en 2024, une subvention a été versée à l'association Sportive du Collège pour l'achat de VTT.

Or, il s'avère que la subvention versée doit être considérée comme une subvention d'équipement et par conséquent amortissable.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à 24 voix pour, 0 contre et 0 abstention, décide d'amortir la subvention de 2 000 € sur 1 an et au budget 2025.

QUESTIONS DIVERSES

Un point est fait sur la futur dissolution du syndicat.

Suite à l'entretien entre la présidente et Mr Cubertefon du Conseil Départemental en date du 13 décembre 2024, Madame Souillat est en attente d'un document écrit justifiant que le conseil départemental est le propriétaire du bassin d'initiation. A la suite de ce document, la ligne téléphonique, le contrat Edf et Sivom seront arrêtés.

Mme Preney Martine, présidente du SRPIC, indique que les nouveaux statuts de leur syndicat ont été réécrit en ajoutant la compétence restauration.

Un problème se pose pour le poste de l'agent embauché par le SIESS à 100% car le SRPIC n'est pas en mesure de le reprendre à temps plein.

Mme la présidente, Mme Souillat va prendre rendez-vous avec le centre de gestion dans les plus brefs délais pour étudier ce point-là avec eux.

Sans aucune autre question, la séance a été levée.

**SIESS DE MONTMARAULT
COMITE SYNDICAL
SEANCE DU VINGT SEPT MARS DEUX MIL VINGT CINQ**

Délibérations :

2025-01 : 7.1 Décisions budgétaires : Compte de gestion 2024

2025-02 : 7.1 Décisions budgétaires : Compte administratif 2024

2025-03 : 7.1 Décisions budgétaires : Affectation des résultats 2024

2025-04 : 7.1 Décisions budgétaires : Budget primitif 2025

2025-05 : 7.6 Contributions budgétaires : Subventions 2025

2025-06 : 7.6 Contributions budgétaires : Reversement frais de secrétariat

2025-07 : 7.6 Contributions budgétaires : Participation agents de services

2025-08 : 4.1 Personnel titulaire et stagiaire de la FPT : Convention d'adhésion au service de médecine préventive du Centre de Gestion de l'Allier

2025-09 : 7.10 Divers : Durée d'amortissement de la subvention versée au à l'Association Sportive du Collège pour l'achat de VTT

La Présidente,

Laëtitia SOUILLAT

La Secrétaire,

Martine PRENEY